



## FICHE D'INSCRIPTION / REGISTRATION FORM

Année académique : 2024/2025

### I. INFORMATIONS PERSONNELLES / PERSONAL INFORMATION

Nom (s) :

Prénom (s) :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe :

Masculin  Féminin

Région d'origine :

Département d'origine :

Statut :  Célibataire  Marié (e)

Numéros de téléphone :

Email :

Quartier :

(1)

(2)

### 2. INFORMATIONS FAMILIALES / FAMILIA INFORMATION

Fonction :

Téléphone (s) :

Région d'origine :

Nom du père :

Nom de la mère :

### 3. NIVEAU DE LANGUE

	<i>Lire</i>	<i>Ecrire</i>	<i>Parler</i>	<i>Compréhension</i>
<i>Français</i>	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent
<i>Anglais</i>	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent	<input type="checkbox"/> Pas du tout <input type="checkbox"/> Un peu <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Excellent

Qu'avez-vous entendu parler de l'ISSAM ?

### 4. PROFIL SCOLAIRE OU ACADEMIQUE / SCHOOL OR ACADEMIC PROFIL

Diplôme d'admission :

Pays d'obtention :

Année d'obtention :

Mention :

Etablissement d'obtention :

Série :

### 5. CHOIX DE FORMATION / CHOICE OF TRAINING

Cycle choisi :

Filière choisie :

Spécialités choisies :

Choix 1

Choix 2

Choix 3

Acceptez-vous de respecter et de vous soumettre au Règlement Intérieur de l'ISSAM ?  Oui  Non

Certifiez-vous et attestez-vous que les informations communiquées ici sont exactes ?  Oui  Non

Date :

Signature :

## **CHAPITRE IV : DES CONDITIONS D'ACCES**

**Article 25.-** (1) : La qualité d'étudiant (e) s'obtient au terme de la procédure d'inscription, par le paiement des frais y afférents et des droits universitaires. Elle donne droit à la délivrance d'une carte d'étudiant (e). Une carte d'accès est délivrée temporairement à ceux des étudiants qui ne se sont pas encore acquittés du paiement de la totalité des droits universitaires. Ces droits universitaires sont payables en deux tranches représentant 60 % et 40 % de la totalité. Le paiement de la première tranche est exigé au plus tard au mois de Novembre et la seconde en début février.

## **CHAPITRE VI : DE LA DISCIPLINE DES ETUDIANTS**

### **SECTION I : DES OBLIGATIONS DES ETUDIANTS**

**Article 29.-** (1) Par son inscription, l'étudiant s'engage à respecter le Règlement Intérieur de l'Institut Supérieur des Sciences, Arts et Métiers (ISSAM).

(2) Le respect du code vestimentaire exigé par l'ISSAM est obligatoire pour tous les étudiants sans exception. Il est strictement interdit aux étudiants de venir à l'ISSAM en arborant des tenues indécentes ou susceptibles de porter atteinte à l'éthique et aux bonnes mœurs.

**1. le port vestimentaire ci-après désigné est strictement prohibé :**

- *Le destroy, la mini-jupe et mini robe au-dessus des genoux*
- *Le vêtement décolleté qui expose la poitrine, le collant (cycliste, culotte, tenue de sport « jogging »)*
- *La taille basse ou pantalon déchiré*
- *Les pieds nus (babouches, samaras, chaussures en plastique)*
- *Les cheveux de couleurs (exception couleurs marron et brown), le maquillage outrancier, la barbe et les cheveux ébouriffés, « locks »... Le menton et les joues doivent être bien rasés.*

*Les journées de Lundi et Mercredi sont réservées au port du costume, jaquette, veston, tenue traditionnelle (sans extravagance), ensemble tailleur pour les filles.*

**Article 30.-** (1) Les étudiants se doivent un respect mutuel au sein et en dehors de l'ISSAM.

(2) Ils doivent faire preuve d'obéissance, de respect et de courtoisie à l'égard des enseignants et du personnel administratif et technique.

**Article 32.-** Les étudiants sont tenus au respect strict des règles de bonne conduite, d'hygiène et de salubrité publiques.

**Article 33.-** L'usage des téléphones portables ou de tout autre appareil électronique susceptible de créer des perturbations est strictement prohibé dans les salles de cours et les laboratoires pendant les activités pédagogiques (*dixit recommandations du MINESUP*).

**Article 34.-** Les étudiants doivent s'abstenir de tous actes ou faits susceptibles d'altérer, de dégrader, de détruire ou de mettre hors d'usage les équipements, infrastructures, matériels, biens et objets mis à leur disposition.

**Article 35.-** L'usage, la détention ou la commercialisation de la cigarette, de la drogue ou de stupéfiants, de boissons alcoolisées, d'armes blanches ou d'armes à feu, d'explosifs, de bombes lacrymogènes, de documents immoraux ou pornographiques, sont formellement interdits dans l'enceinte du campus.

- 2. La consommation d'alcool, le tabagisme sous toutes ses formes. Tout étudiant pris en flagrant délit de consommation d'alcool et/ou de tabac dans un débit de boisson, sera traduit au Conseil de Discipline en présence des parents.**

*Vous voudrez bien vous conformer au présent Règlement Intérieur. Les récalcitrants s'exposent aux sanctions disciplinaires prévues par ledit Règlement.*